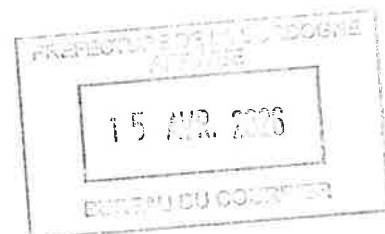


ARRÊTÉS



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord Noir
58, Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU**

ARRETE DU PRESIDENT n° 2026-15 portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Marie CHANQUOI Neuvième Vice-Président

Le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire du 09 avril 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir du 9 avril 2026,

Vu le procès-verbal portant élection des vice-présidents de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir du 9 avril 2026,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Marie CHANQUOI, Neuvième Vice-Président,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

A compter du 10 avril 2026, délégation de fonction est accordée à **Monsieur Jean-Marie CHANQUOI, Neuvième Vice-Président** déléguée à

Travaux

pour les questions relatives à

Gestion des travaux (sentiers de randonnées, aide technique aux communes, travaux bâtiment et réhabilitation, Travaux sur les zones d'activités intercommunales



ARRÊTÉS

ARTICLE 2 :

Dans ce cadre et dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, délégation lui est accordée pour signer les documents suivants :

Planning fauchage/débroussaillage pour les communes
Courriers auprès des entreprises ou prestataires sur la qualité des travaux confiés par la CCTHPN
Convocation à la commission thématique dont ils ont la charge et PV de la commission
Compte rendu chantier
Courrier de réponse dans le cadre de la réservation du châteaueau (envoi dossiers de demande, de pièces, bulletin de réservation)

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés, notifié au délégataire et dont une ampliation sera, par ailleurs, transmise à :

- La sous-préfecture de Sarlat-la-Canéda,
- La trésorerie de Sarlat-la-Canéda.

Fait à Terrasson-Lavilledieu le 10 avril 2026

Le Président,

Terrassonnais


Communauté de Communes
Dominique DURAND
35 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, y compris depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Haut Périgord Noir

Transmis au représentant de l'Etat le :

1 5 AVR. 2026

Arrêté certifié mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes le :

1 5 AVR. 2026

Notifié à l'intéressé le :

1 5 AVR. 2026

